

Date 20/01/2017

de la part de service communication
tél. 04 79 96 87 35
courriel communication@chambery-bauges-metropole.fr

nombre de pages y compris celle-ci 1

Chambéry métropole – Cœur des Bauges lance son PLUI, pour un nouvel espace de vie à inventer

Avant fin 2019, la communauté d'agglomération de Chambéry métropole – Cœur des Bauges va se doter d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Celui-ci tiendra également lieu de Plan de Déplacements Urbains et de Programme Local de l'habitat ce qui permettra une meilleure mise en cohérence de la politique d'aménagement du territoire ambitieuse que porte l'agglomération.

Pour assurer la nécessaire proximité et coller au plus près des besoins des habitants, les communes sont fortement impliquées et le maire restera, après approbation du PLUI, décisionnaire dans la délivrance des autorisations d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire...).

Des ateliers pour s'exprimer

Dans ce cadre, une grande démarche de concertation avec tous les acteurs du territoire est lancée, pour inciter habitants, usagers, élus... à exprimer leurs envies et besoins sur les sujets liés à l'urbanisme, le développement durable, les déplacements, l'habitat, l'économie, l'agriculture et les espaces naturels...

C'est donc un appel à penser et construire le territoire de demain qui est lancé, et qui se concrétise par l'organisation d'une première série de cinq ateliers où chacun est invité à venir s'exprimer, à travers des déambulations, pour mieux comprendre les enjeux du PLUI.

Les ateliers auront lieu de 18h à 21h :

Le mercredi **1^{er} février** : Chambéry, salle de Mérande

Le jeudi **2 février** : Vimines, salle de l'Oseraie

Le lundi **6 février** : La Motte-Servolex, salle Belvedere

Le lundi **13 février** : Saint-Jean d'Arvey, salle des fêtes

Le mercredi **15 février** : La Ravoire, salle Henri Salvador

Les habitants peuvent venir en famille et **les enfants pourront s'exprimer dans un espace dédié « Dessine-moi ta maison », « Dessine-moi ta ville de demain ».**

La concertation est une démarche permanente pour élaborer un PLUI et d'autres temps seront organisés régulièrement jusqu'en 2019, avant l'arrêt du projet.

Le PLUI se nourrira et intégrera également, chaque fois que possible, les orientations fortes que dégagera le projet de territoire en cours d'élaboration.